

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : URBA-2015-097
Direction de l'urbanisme
Service de la planification et de l'aménagement du territoire
Objet : Adoption du Règlement RV-2015-14-12 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (Ajout de la classe d'usages C111 (Soins personnels ou services professionnels) dans la zone H0336, située sur la route Marie-Victorin, secteur Saint-Nicolas)
Date : Le 15 avril 2015

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Le Règlement RV-2015-14-12 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet d'autoriser la classe d'usages C111 (Soins personnels ou services professionnels) dans la zone H0336, située sur la route Marie-Victorin, secteur Saint-Nicolas.

Cette modification vise, en outre, à permettre l'usage Photographe au 239, route Marie-Victorin dans la zone H0336 en autorisant la classe d'usages C111 (Soins personnels ou services professionnels, incluant l'usage Photographe) dans l'ensemble de la zone H0336, considérant que celle-ci est localisée sur la route Marie-Victorin qui représente un axe de circulation majeur, à proximité des ponts et de la route des Rivières afin de mieux desservir ce secteur à des fins commerciales compatibles avec le milieu résidentiel.

La période concernant le dépôt des demandes de participation à un référendum par les personnes intéressées a pris fin le 2 avril 2015 tel qu'il est prévu à l'article 133 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (ch. A-19.1). Aucune demande n'ayant été reçue par la Ville à cette date, le conseil de la Ville peut adopter ce règlement.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

N/A

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

N/A

FINANCEMENT (coûts/poste budgétaire/impacts budgétaires 2015-2016-2017)

Coûts	Impacts	2015	2016	2017
N/A				

Conformément au Règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires

- Financement déjà autorisé par :
- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : _____
 - Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____
 - Règlement « Omnibus » RV-_____, résolution CE- _____
 - Autre (spécifier) : _____, résolution CV- _____

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

Commentaires

Numéro du projet PTI : _____ Montants 2015 _____ 2016 _____ 2017 _____

Compensation : ou N/A

Projet subventionné : Oui Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : _____

Signature du responsable d'activité budgétaire  Date : 2015 / 04 / 09

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

Adoption du règlement au conseil de la Ville du 20 avril 2015. Le projet est en attente.

PERSONNES CONSULTÉES



Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence

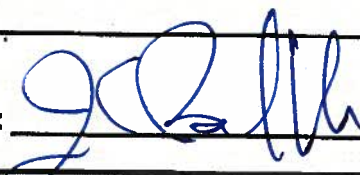
RECOMMANDATION (énoncé)

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2015-14-12 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, sans changement par rapport au second projet de règlement adopté par la résolution CV 2015-02-58.

UNE COPIE DOIT ÊTRE EXPÉDIÉE AUX PERSONNES CONSULTÉES

Liste des pièces jointes : Annexe 1 : Plans de localisation

Préparé par : Jean-François Jourdain, urbaniste 		Titre d'emploi : Conseiller en urbanisme
Recommandé par :		
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi
Commentaires :		
Signature de la Direction : 		Date : 2015 / 04 / 09

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	
Signature de la Direction générale : 	Date : 16 / 04 / 2015

